

TARIF DES DROITS DE VOIRIE

DESIGNATION DES OBJETS	MODE TAXATION	TARIF EN EUROS
<u>OCCUPATION SOUTERRAINE DE LA VOIE PUBLIQUE</u>		
Canalisation souterraine de toute nature	Mètre linéaire	21
Appareils mobiles sur chariot ou canalisation aériennes partant d'une borne placée hors de la voie publique	L'unité	30
<u>DROITS TEMPORAIRES ET DE STATIONNEMENT</u>		
Occupation du sol clos ou non de la voie publique, sans but commercial ou publicitaire (ex.: échafaudage)	Mètre superficiel par mois	12
Occupation du sol de la voie publique par benne ou remorque non attelée	L'unité à la journée	12
Câble d'électricité pour alimentation de chantier	Mètre linéaire par mois	2,4
Procédés d'ancrage en sous-sol	Mètre linéaire par mois	0,3
<u>APPAREILS DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES</u>		
	L'unité	15
<u>OCCUPATION SUPERFICIELLE DE LA VOIE PUBLIQUE</u>		
Terrasses de café ou local commercial entièrement clos	Mètre superficiel	72
Terrasses de café couvertes	Mètre superficiel	18
Terrasses de café à ciel ouvert	Mètre superficiel	18
Étalages ou tous dépôts d'emballages ou de marchandises	Mètre superficiel	18
Vitrines, conservateurs à glace, vitrines réfrigérées et toutes installations similaires	Mètre superficiel	60